

**Séance ordinaire du 21 décembre 2023  
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE**

**Délibération n°21122023D05**

**Objet :** Examen des demandes de subventions présentées en 2023 par les associations.

Date de la convocation et de l'affichage : vendredi 15 décembre 2023  
 Nombre de conseillers en exercice : 14  
 Nombre de conseillers présents : 9  
 Nombre de pouvoirs : 1  
 Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0  
 Nombre de votants : 10  
 Pour : 9  
 Contre : 0  
 Abstention : 1

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre, le conseil municipal de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
JOURDAN Jean-Marc	X			
TORRES-FERREIRA Kévin		X		JOURDAN Jean-Marc
PARIS Nicole	X			
BOTTOLI David			X	
BONVARLET Pierre-Alexandre			X	
DESLOGES Laurence				
LYARD Céline	X			
MAILLET Jacques	X			
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène			X	
MUGNIER Allison	X			
PIEDVACHE Gaëtan	X			
TRUCHE Nadine	X			

A été nommée secrétaire de séance : MUGNIER Allison.

VU l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales.

**Rapporteur** : Brigitte TOUGNE-PICAZO.

**Exposé des motifs** : pour rappel le conseil municipal (séance du 1<sup>er</sup> septembre) a décidé de reporter l'examen de demandes de subventions présentées par des associations communales, souhaitant établir préalablement

un règlement d'attribution des subventions aux associations ; ce travail a été initié mais n'est pas complètement finalisé à ce jour.

Il est proposé de ne pas attendre la conclusion de ce travail, pour statuer sur l'examen des demandes déposées au titre de l'exercice 2023.

Les demandes de subventions à examiner concernent les associations suivantes :

- ✦ L'association Savoie Racing Team 16.
- ✦ L'association Club canin des pays du Grand Lac.
- ✦ L'association Entente Football de Chautagne

A noter que l'association des commerçants, artisans et créateurs de Serrières-en-Chautagne a retiré sa demande de versement d'une somme d'argent optant pour une aide directe de la commune à la réalisation de supports de communication.

Il est proposé de verser les subventions suivantes :

- ✦ L'association Savoie Racing Team 16 : 250€
- ✦ L'association Club canin des pays du Grand Lac : 400€
- ✦ L'association Entente Football de Chautagne : 1 000€
- ✦ L'association Sportive et Culturelle des Ecoles de Chautagne : 1 000€

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- ✦ **DECIDE** le versement aux associations concernées d'une subvention, soit :
  - L'association Savoie Racing Team 16 : subvention d'un montant de 250€
  - L'association Club canin des pays du Grand Lac : subvention d'un montant de 400€
  - L'association Entente Football de Chautagne : subvention d'un montant de 1 000€
  - L'association Sportive et Culturelle des Ecoles de Chautagne : subvention d'un montant de 1 000€
- ✦ **DECIDE** que l'association des commerçants, artisans et créateurs bénéficiera d'une aide directe à la réalisation de supports de communication.
- ✦ **PRECISE** que cette dépense sera imputée sur le compte 6574 du budget principal de la commune.

---

Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 21 décembre 2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 22 décembre 2023.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 22 décembre 2023.

Le Maire,  
**Brigitte TOUGNE-PICAZO**

La secrétaire de séance,  
**Allison MUGNIER**



*Mugnier*